Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POURSUITE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA RÉFORME DANS LA RÉGION DE L'EST VAUDOIS

Réorganisation de l'Etat civil autour de l'office de Vevey

Dans la région de l'Est vaudois, l'office d'Etat civil de Vevey concentre à partir du 16 août 2006, les activités de ceux d'Aigle, de Lavaux et du Pays d'Enhaut. Cette réorganisation se réalise dans le cadre de la réforme de l'Etat civil annoncée en février et entamée avec l'office d'Yverdon début juillet 2006.

A partir du 16 août 2006, l'office de Vevey (rue du Simplon 18) concentrera les activités d'Etat civil de la région de l'Est vaudois, en reprenant celles des offices d'Aigle, de Lavaux et du Pays d'Enhaut.

Afin de renforcer la qualité des prestations et de réaliser des économies, les 15 anciens offices d'Etat civil se regroupent et seront à terme remplacés par quatre grands offices régionaux. Ces mesures, annoncées le 21 février 2006, sont maintenant engagées dans une phase concrète de mise en oeuvre. Les offices du Nord vaudois et de Lausanne ont été les deux premiers centres régionaux d'Etat civil à avoir été mis en place. A partir de la semaine prochaine, ce sera au tour de celui de Morges.

Il convient de rappeler que la commande d'actes d'Etat civil (extrait d'acte de naissance par exemple) ne nécessite plus de déplacement et se fait maintenant par internet pour un service plus rapide (www.population.vd.ch) voire par téléphone aux numéros des bureaux d'Etat civil actuels (les numéros resteront en effet en service jusqu'au terme de l'ensemble de l'opération). Pour gagner en efficacité et en rapidité, il est même vivement recommandé de passer les commandes à distance et de ne plus se rendre directement à l'office.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 août 2006

DIRE - Jean-François Ferrario, Service de la population, responsable du secteur Etat civil, naturalisation, documents d'identité et légalisation, 021 316 46 99